

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière :
Aliénations

**OBJET :
DESAFFECTATION
ET
DECLASSEMENT
D'UNE PARTIE DU
CHEMIN DES
MESANGES
(HAMEAU DES
CROZES) EN VUE
D'UNE CESSION
AU PROFIT DE
L'INDIVISION
CUNG**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 23.05.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 23.05.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **08 JUIN 2017**

Séance du Conseil Municipal du 29 mai 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINO Stéphanie, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,

Secrétaire : M. TAURINES André,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'indivision CUNG, représentée par Monsieur Francis CUNG, Monsieur Pierre CUNG et Monsieur Jacques CUNG, s'est portée acquéreur, par courrier du 27 mars 2017 d'environ 40 m² du chemin des Mésanges au hameau « Les Crozes » jouxtant les parcelles cadastrées section BD n° 33 et 28 leur appartenant.

La partie du chemin concernée, matérialisée sur le plan annexé à la présente, a été estimée par le service France Domaine à 200.00 Euros suivant avis référencé 7 300-SD du 8 février 2017.

Considérant que cette emprise foncière ne présente pas d'intérêt à être maintenue dans le domaine public communal, il propose au Conseil Municipal d'approuver le principe de vente, la désaffectation et le déclassement partiel du chemin des Mésanges,

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la procédure de déclassement.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 24 mai 2017,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la désaffectation partielle de l'emprise foncière matérialisée sur le plan annexé à la présente, et à son déclassement.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'enquête publique préalable telle qu'exigée par l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière.

PRECISE qu'un arrêté du Maire désignera le commissaire enquêteur, l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette procédure.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au vu des conclusions de l'enquête publique et à l'issue de la procédure de déclassement, l'acte authentique de vente devant notaire moyennant un prix de 200.00 Euros, majoré de l'indemnité due au commissaire enquêteur et des honoraires du notaire.

PRECISE qu'une division parcellaire déterminera la superficie exacte. Le choix et les honoraires du géomètre seront à la charge de l'Indivision CUNG.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

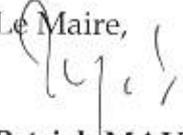
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 29 mai 2017.

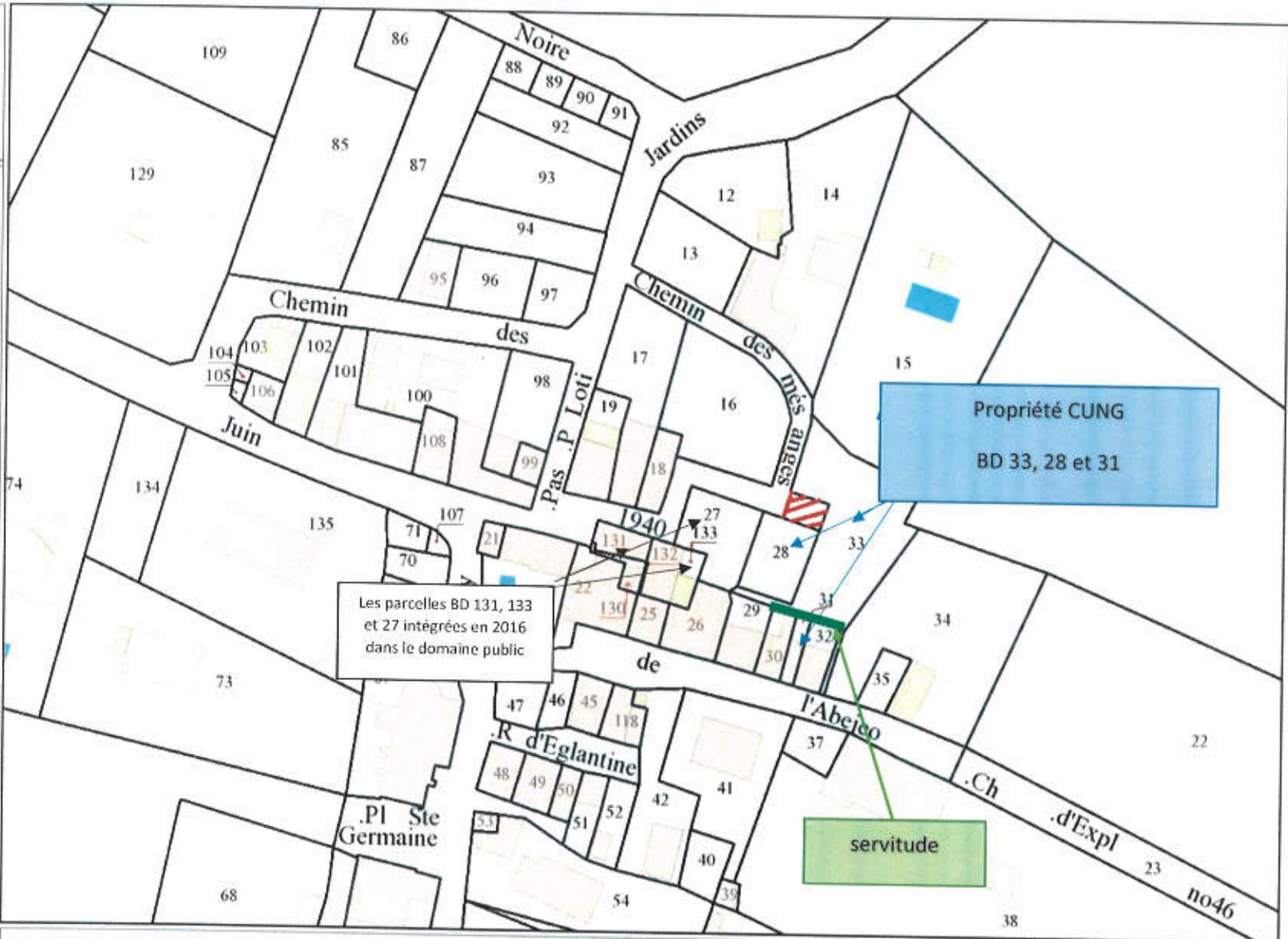
Ampliation faite le : 07 JUIN 2017 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 01 JUIN 2017 Par publication le : 08 JUIN 2017 Par délégation, Le Directeur Général des Services
 Hervé ANTOINE



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 01/06/2017
N°011-211100763-20170529-2017-133-DE



1:1 016

Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.

09/01/2017